

INFORMATION

AIDES FINANCIERES 2024/2025

Les jeunes résidents ont droit à **des aides** financières selon leur statut, leur formation, leur âge, leurs revenus ... Les aides sont financées et gérées par différents partenaires.

La plupart des demandes d'aides financières se font maintenant directement sur les sites Internet des partenaires.

Le personnel de la Résidence a pour mission d'informer les jeunes et leurs familles, de faire venir les partenaires pour des réunions d'information, d'accompagner les jeunes ... il n'a aucun pouvoir de décision sur les demandes d'aides et ne peut en aucun cas intervenir dans l'étude des dossiers.

CONSEILS :

Suivez l'avancée de votre dossier et **contactez régulièrement les partenaires** notamment si vous ne recevez ni mail, ni courrier, ni versement.

Conserver les copies des documents envoyés.

L'équipe Résidence

1 / LE MOBILI JEUNE POUR TOUS LES APPRENTIS : ATTENTION NOUVELLE CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Qui peut bénéficier de l'aide au logement ?

- Vous avez moins de 30 ans,
- Vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole,
- Vous êtes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- Vous n'avez pas de dossier MOBILI-JEUNE® en cours chez Action Logement ou votre précédent dossier MOBILI-JEUNE® est terminé,
- Votre salaire mensuel brut est inférieur ou égal à **80% du SMIC**.

Conditions relatives à votre lieu de travail*

- Votre logement actuel correspond à **un rapprochement de votre lieu de travail** (entreprise).
- Votre demande d'aide doit être réalisée **3 mois avant ou 3 mois après** le début de la date d'exécution du contrat d'alternance.

- **Pendant votre formation en alternance**, vous devez également respecter l'une de ces deux conditions :
 - **Votre logement actuel** (celui occupé pendant votre période **en entreprise**) **doit être à plus de 70km de votre ancienne adresse**, (Attention ceci ne concerne pas le logement occupé en fractionné pour le CFA).

ou à défaut, d'une durée de **temps de trajet supérieur à 40 minutes** entre ces deux adresses (véhicules motorisés et immatriculés, transports en commun).
 - Vous **occupez deux logements** (2 contrats de bail au nom de l'apprenti seront à fournir) sur la même période et vous justifiez d'une double charge de loyer (vous êtes signataire de deux baux).

Comment faire la demande Mobili jeune

Se connecter au site <https://mobilijeune.actionlogement.fr/>

INFORMATIONS RESIDENCE pour remplir le dossier MOBILI JEUNE

- Adresse du logement : 1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac
- C'est une résidence hôtelière à vocation sociale RHVS
- Numéro de la chambre mettez 001 en attendant d'avoir le numéro définitif
- Type de logement : individuel (pas de colocation)
- Parc Privé avec APL
- Surface habitable 21m2
- Nombre de pièce : 1
- Loyer hors charge 106.50 euros.
- Charge : 00 euros.
- Ne pas faire la simulation APL
- Date d'effet du contrat : le 26.08.2024 (ou date du début de formation si vous la connaissez)
- Nom du bailleur : GIP Résidence du Campus de la formation Professionnelle
- Adresse du bailleur : 1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac
- Directrice : Mme POUGET Murielle
- Tel : 05.53.06.63.00
- Mail : contact@residence-campus.fr

2 / APL (caf) POUR LES LOGEMENTS LOUES AU MOIS (lycéens et étudiants)

Les jeunes mensuels hébergés à l'année peuvent bénéficier de l'APL pour leur logement.

Connectez-vous sur <http://www.caf.fr/>

Les locataires doivent faire leur demande sur le site Internet de la CAF, **avant la fin du mois d'entrée dans le logement.**

Les familles peuvent s'informer auprès de leur conseillère CAF pour s'assurer que cette demande ne modifie pas leur propre allocation.

La résidence aura à remplir une attestation justifiant l'exactitude des renseignements fournis par le demandeur locataire.

L'APL sera versée par la CAF au résident.

Date d'effet de l'APL : à date de demande internet mois complet échu

COMMENT FAIRE LA DEMANDE APL

Pour faire la demande d'APL se munir :

- Des informations sur la résidence (ci-dessous)
- De vos déclarations de ressources
- Votre Relevé d'identité bancaire
- Numéro d'allocataire du jeune s'il a déjà bénéficié de l'APL en propre

INFORMATIONS RESIDENCE POUR DEMANDE APL

- Adresse du logement : 1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac / Tel : 05.53.06.63.00
- Mail : contact@residence-campus.fr
- Type d'hébergement : Foyer/ résidence sociale
- Logement meublé / Logement décent neuf
- Logement conventionné CAL APL et agréé préfecture.
- Date d'effet du bail ou d'entrée dans le logement : 01/09/2022 (ou autre en fonction de votre arrivée)
- Type de logement : colocation
- Loyer total à déclarer : 438€ Votre part : 219€
- Nombre de colocataire : 2
- Surface habitable 21m2
- Nombre de pièce : 1 avec WC et salle de bain à l'intérieur
- Loyer à déclarer : 219€
- Charge : 00 euros.
- Nom du bailleur : GIP Campus de la formation Professionnelle
- Adresse du bailleur : 1 Avenue Benoit Frachon 24750 Boulazac
- Directrice : Mme POUGET Murielle
- Tel : 05.53.06.63.00 / Mail : contact@residence-campus.fr